

LE CCFF C'EST QUOI?

LE COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS est créé par arrêté municipal, ce n'est pas une association ou un club de bénévoles, mais bien un comité de citoyens au service de leur commune. Le Maire de la commune est le Président du CCFF, et à ce titre responsable du bon fonctionnement du CCFF et des actions menées par les bénévoles du CCFF. Il est également responsable de la sécurité des bénévoles lors de leurs missions.

L'animateur du CCFF de Saint-Bauzille-de-Montmel est Gilles Marro. Il est chargé d'animer le groupe de bénévoles, de recruter de nouveaux membres, de relayer les informations utiles à la vie du CCFF, de rendre compte des actions du CCFF auprès du Maire et de l'Association Départementale des CCFF de l'Hérault.



ET SI JE PARTICIPAIS?

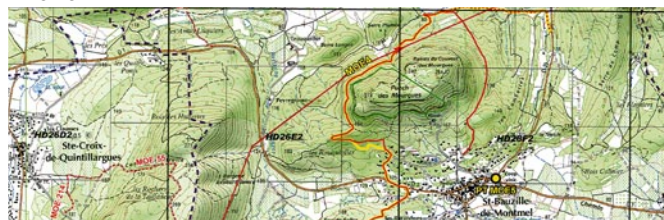
Les bénévoles du CCFF agissent à plusieurs niveaux, chacun en fonction de ses compétences, des moyens et du temps qu'il peut proposer. Il n'y a pas de profil type et on y retrouve sportifs, moins sportifs, actifs professionnellement, retraités. Certains ne peuvent y consacrer qu'une demi-journée, d'autres sont très impliqués, suivent les formations et organisent la vie du CCFF.

En dehors du cadre du CCFF, les bénévoles peuvent se retrouver au sein de l'amicale du CCFF et partagent annuellement (et sans obligation!) des moments conviviaux autour d'un repas ou d'une action civique.



20 Mars 2017/ RÉUNION DE PRÉSENTATION

Vous aimez notre garrigue et notre village et vous souhaitez participer à leur protection? Vous pouvez donner quelques heures de votre temps par an pour cela? Vous pourriez devenir bénévole de notre CCFF! Nous vous invitons à la réunion préparatoire à la saison 2017 le **lundi 20 mars à 19h en Mairie**. Venez découvrir le fonctionnement concret du comité et, qui sait, peut-être vous engager cette année!



TÉMOIGNAGES DE BÉNÉVOLES

→ **LAURE & EMERIC** «Nous avons emménagé sur la commune en 2009. À l'été 2010 nous avons découvert l'action des bénévoles CCFF qui ont, avec les pompiers, participé à sauver notre maison ! Nous avons donc tout naturellement rejoint les rangs du CCFF. Nous effectuons une à deux vigies pendant l'été. En plus d'être utile à notre commune, c'est toujours un moment agréable, en pleine nature face à des vues magnifiques!»

→ **EVELYNE & ALAIN**. «Nous sommes bénévoles du CCFF depuis 4 ans, car nous voulons participer à la sauvegarde de notre superbe nature et à la sécurité de tous. Etant retraités nous faisons des vigies principalement pendant les mois de juillet et août car les actifs sont moins présents en cette période de congés. La vigie de la Pène consiste à surveiller les départs de feux et à en prévenir par radio le centre des secours CODIS. C'est aussi un super endroit pour admirer la nature!».

→ **SOPHIE**. «Surveiller en vigie les éventuels départs de feu pour protéger à la fois la nature, les personnes et les biens est un service civique même bénévole. Se sentir utile pour son village et ses alentours est important. Mais on y joint l'utile à l'agréable : apprendre à connaître son environnement, repérage des lieux sur les cartes, stages de formations divers comme la formation aux premiers secours. Les sites de vigie sont magnifiques et permettent de passer un bon moment (la pause café croissants fougasse y est devenue rituelle et très conviviale !!!). Le bénévolat au sein du CCFF c'est aussi faire partie d'une équipe très sympa et impliquée!».

→ **LOU & DOMINIQUE** «Amoureux tous deux de la nature, c'est tout naturellement que nous nous sommes investis pour protéger cette nature entourant notre village . À chaque saison, nous assurons quelques vigies à la Pène. La vue à 300 degrés y est magnifique. Nous faisons également quelques patrouilles avec le 4X4 du CCFF. Nous y découvrons de superbes endroits secrets au cœur de la garrigue. Du temps pour du bonheur, du temps pour être utile et en plus la possibilité de suivre des stages : secourisme, cartographie, radio!».

**INTERESSÉ(E)? CONSULTEZ LE
QUESTION/RÉPONSE AU VERSO !**

1 SI JE SUIS BÉNÉVOLE QUELLES SERAIENT MES TÂCHES?

VARIÉES! Les bénévoles, en fonction du temps qu'ils peuvent dédier au CCFF, assurent :

→ la surveillance : en vigie (Puech des Mourgues ou Pène/Escalans) ou en patrouille en véhicule communal, en vélo ou à pied. le but est de signaler au plus vite tout départ de feu ou situation à risque (décharge ou barbecue sauvage, véhicule abandonné dans la garrigue...).

→ la sensibilisation : en préparant des textes pour le journal communal, des affiches ou des tracts en période de risque élevé, en intervenant auprès des enfants de l'école, en tenant un stand le jour de la journée des associations.

→ la prévention : en donnant des conseils sur l'obligation de débroussaillage, sur l'écobuage, en rappelant l'interdiction de feux (barbecues par exemple) en zone à risque.

→ l'alerte : en guidant les services de secours et d'urgence et en les ravitaillant. En aucune manière les bénévoles ne doivent s'y substituer.



2 ET EN CAS D'INCENDIE QUEL SERAIT MON RÔLE?

LIMITÉ. Il est très important de savoir que les bénévoles formés et équipés du CCFF ne peuvent intervenir que sur un feu naissant, qui ne concerne que les herbes et une petite surface. Ils doivent ensuite quitter la zone du sinistre dès l'arrivée des premiers secours pour se mettre à la disposition du chef des opérations de secours. S'il s'en sent capable, le bénévole pourra éventuellement guider les secours, les informer sur les particularités du secteur, ravitailler les pompiers, aider à évacuer les personnes, surveiller et alerter encore et toujours.



LE CCFF EN 5 QUESTIONS/RÉPONSES

3 PUIS-JE ÊTRE BÉNÉVOLE?

OUI. Toute personne majeure résidant sur la commune peut être bénévole. Toutes les compétences peuvent être utiles pour toujours mieux entretenir auprès de la population résidente et estivale la connaissance et le respect de la garrigue, de notre environnement naturel et les mesures de prévention du risque majeur sur notre commune : [le risque incendie](#) !



4 SERAIS-JE ASSURÉ(E) DANS LE CADRE DE CETTE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE? ÉVIDEMMENT.

La commune et l'ADCCFF34 assurent tous les bénévoles du CCFF car ils remplissent une mission d'intérêt public. Les bénévoles agissent dans le strict cadre de leur ordre de mission délivré en début de saison par le Maire et sont couverts.



5 SERAIS-JE FORMÉ(E) AUX DIFFÉRENTES MISSIONS DU CCFF?

OUI. L'ADCCFF 34 propose aux bénévoles différentes formations chaque année. Ces formations sont gratuites et se déroulent en général sur une ou plusieurs demi-journées le samedi. Elles couvrent différents domaines : orientation, utilisation des postes de radio, premiers secours...

TOUJOURS INTERESSÉ(E)? VENEZ À LA RÉUNION DU 20 MARS (19H EN MAIRIE) !